



Appel d'offre 2009/2010

1. Contexte et Objectifs

L'Association Sclérose Tubéreuse de Bourneville a été créée en 1991 pour accompagner et soutenir les familles touchées par la Sclérose tubéreuse de Bourneville (STB), une maladie génétique rare qui peut toucher tous les organes, et tout particulièrement le cerveau (astrocytomes à cellules géantes et/ou tubers épileptogènes), la peau (angiofibromes), les reins (angiomyolipomes) ou encore les poumons (lymphangioliéomyomatose ou LAM). La maladie est due à une mutation des gènes TSC1 ou TSC2, impliqués dans la voie mTor et la régulation de la prolifération cellulaire.

Compte tenu de la diversité des symptômes, la priorité de l'association a été d'identifier un réseau pluridisciplinaire de cliniciens spécialistes de la STB. Celui-ci est désormais organisé au sein d'un centre de référence labellisé en 2007 dans le cadre du Plan National Maladies Rares.

En s'appuyant sur cette expertise clinique, l'Association souhaite maintenant faire émerger en France un pôle de recherche spécifique sur la STB, et accélérer l'accès aux phases d'essais cliniques pour des thérapies visant la STB.

Pour ce faire, l'Association lance ce premier appel d'offre destiné à soutenir des équipes désireuses de s'impliquer dans une recherche spécifique sur la STB et d'engager un partenariat avec des cliniciens et d'autres équipes de recherches pour faire avancer la compréhension des mécanismes cellulaires en cause dans la STB et identifier les pistes thérapeutiques appropriées.

2. Caractéristiques de l'appel à projets

L'ASTB a identifié 3 domaines de recherche particulièrement liés à la STB : **la voie mTor, l'angiogénèse, et l'épileptogénèse**. Ces trois domaines sont très vastes et devront bien sûr être appréhendés **du point de vue spécifique de la STB**.

De façon générale l'association reste ouverte à tout projet innovant dès lors qu'il :

- est pertinent et original au regard du contexte international de la recherche sur la STB, en matière de compréhension des mécanismes à l'origine de la maladie ;
- qu'il comporte une perspective thérapeutique ;
- et présente une faisabilité dans un délai raisonnable (2 ans maximum)

Pour ce 1^{er} appel d'offre, les subventions accordées seront plafonnées à 25 000 € par projet et seront exclusivement destinées à financer du fonctionnement : accès à des matériaux spécifiques STB (modèles animaux, tissus STB, lignées cellulaires STB, etc), réactifs, consommables.

Les demandes de renouvellement de subventions de fonctionnement, et éventuellement de financement pour l'embauche de personnel ou pour l'achat de gros équipements seront examinées lors d'appels d'offre ultérieurs, en 2011/2012, en fonction des rapports de recherche issus de ce premier appel d'offre.


association
sclérose
tubéreuse
de Bourneville

28, rue Barrault
75013 Paris

01 43 67 49 19

astb.siege@yahoo.fr
www.astb.asso.fr

3. Calendrier

Les dossiers de demande de subventions sont à retourner au siège de l'ASTB pour le **30 Octobre 2009 au plus tard**.

Un comité d'évaluation spécifique sera constitué. Il sera fait appel à des experts scientifiques et médicaux, sollicités pour leur capacité à apprécier :

- la qualité scientifique et l'objectif thérapeutique du projet,
- la pertinence du projet par rapport à la STB, et dans le contexte international,
- la qualité des équipes impliquées,
- l'adéquation entre la demande financière et les travaux à réaliser.

Ce comité émettra des recommandations qui seront transmises au conseil d'administration de l'ASTB. Celui-ci se réunira alors pour décider de l'attribution finale des subventions.

Les décisions du conseil seront ensuite communiquées au porteur de projet et un échéancier des versements sera établi en fonction de la nature des subventions demandées.

Les versements pourront débuter en Mars 2010, sur présentation des justificatifs prévus lors de la définition de l'échéancier.

Dossier de demande de subvention téléchargeable sur le site de l'ASTB :
www.astb.asso.fr